



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présents* : 23

*Absents représentés* : 5

*Absent non représenté* : 1

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 28

*Date de convocation* : 2 avril 2024

*Date d'affichage de la convocation* : 2 avril 2024

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 9 avril 2024

#### Délibération n° DEL.2024-04-21

#### **Budget primitif 2024**

Le 9 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : BROUSSE Franck à GIRARD LEBRUN Sandra. GROSJEAN Yoann à MONDON Josiane. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à CATON Samuel.

**Absent(s) non représenté(s)** : MEGHERBI Djamel.

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Gilles DESROCHES.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe au 15 avril la date limite de vote des budgets communaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° DEL.2024-02-02 en date du 13 février 2024 relative au débat des orientations budgétaires pour 2024,

Vu le projet du budget primitif 2024 présenté,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 26 mars 2024,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

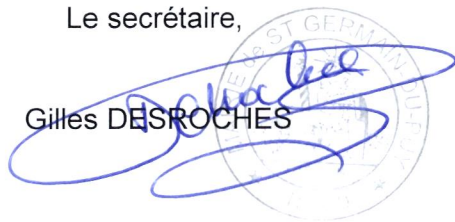
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet du budget primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre à 7 928 812.44 Euros en section de fonctionnement et à 4 291 201.30 Euros en section d'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 11 avril 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>